Formation Chef d'entreprise, développeur de PME

Direction et stratégie d'entreprise **Création et reprise d'entreprise**

Référence de la formation : **N005**
Villes : **Strasbourg**, **Colmar**, **Mulhouse**

Développez votre capacité d'autonomie en tant qu'entrepreneur ou chef d'entreprise dans le cadre d'un projet de création ou reprise d'entreprise.

En présentiel **Accessible** **CPF** **Formations certifiantes**

Durée : **315 heures** (42 jours)
Tarif Inter : **12 500 € net**

Tarif intra sur demande

Mise à jour le 15 avril 2025

Prochaine session de octobre 2025 à septembre 2026

Vous avez un projet de création d'entreprise avec un plan de développement prévoyant la gestion d'une équipe (interne et/ou externe) ?

Vous avez un projet de reprise d'entreprise avec une cible identifiée ?

Vous êtes déjà chef d'entreprise mais avec une situation de l'entreprise insatisfaisante et/ou qui ne répond pas aux objectifs du dirigeant ?

La formation « Chef d'entreprise, développeur de PME » s'adresse à tous ceux qui ont un projet de reprise ou de création d'entreprise, mais qui n'ont pas l'ensemble des compétences nécessaires pour le concrétiser et en assurer la pérennité.

D’une durée de 12 mois en alternance à raison d’une journée par semaine, elle constitue également la période d’incubation nécessaire au manager et à son projet.

Objectifs de la formation

- Entreprendre un projet de transformation au sein d’une entreprise, à créer ou existante, dans un monde complexe et en mutation
- Choisir, manager et fidéliser les parties-prenantes de l’entreprise
- Piloter l’activité, la performance et la stratégie de l’entreprise à toutes les étapes de sa vie

A qui s’adresse la formation ?

Public

- Toute personne déterminée à créer, reprendre ou développer une entreprise mais qui n’a pas l’ensemble des compétences nécessaires pour le concrétiser en assurer la pérennité.

Pré-requis

- Avoir la détermination nécessaire pour devenir chef d’entreprise. Une autoévaluation est proposée via https://business-builder.cci.fr/test-entrepreneur

Et

- avoir un projet de création d’entreprise avec un plan de développement prévoyant la gestion d’une équipe (interne et/ou externe)

Ou

- avoir un projet de reprise d’entreprise avec une cible identifiée

Ou

- être un nouveau chef d’entreprise (immatriculation récente)

Ou

- être déjà chef d’entreprise mais avec une situation de l’entreprise insatisfaisante et/ou qui ne répond pas aux objectifs du dirigeant.

Les points forts de la formation ?

- L'action : toutes les compétences que vous développez sont systématiquement mises en perspective avec votre projet entrepreneurial
- L'expertise et l'expérience des formateurs : Tous les intervenants-formateurs choisis sont des professionnels qui ont une pratique permanente de leur domaine d'expertise en qualité de consultants et sont amenés à travailler à vos côtés, d'une manière individuelle, sur vos problématiques

- La dynamique de groupe : Les moments d'échanges que vous aurez avec d'autres participants issus indifféremment de tout secteur d'activité, vous seront précieux pour comparer vos situations et enrichir vos points de vue
- Une certification de compétences, de niveau 6, reconnue par l'Etat, qui prouve l'engagement dans votre projet et votre capacité à mettre en œuvre un projet entrepreneurial cohérent, acceptable par le marché, finançable et durable

Programme de la formation

Au fil de l'avancement de votre projet, avec l'aide des supports à votre disposition et des échanges avec les intervenants-formateurs mais également avec les autres participants, vous travaillerez sur les sujets suivants :

1. L'évaluation du contexte du projet entrepreneurial, de son écosystème et de sa position sur son marché

- La qualification des attentes et besoins des clients
- L'évaluation des potentiels de développement
- L'identification des tendances du marché, de ses menaces, risques et opportunités
- La prise en compte des ressources disponibles du porteur de projet et de l'entreprise, le cas échéant (compétences, réseau…)
- L'identification des facteurs d'incertitude
- La détermination des forces et faiblesses de l'entreprise

2. L'élaboration de la stratégie générale du projet entrepreneurial

- La fixation d'objectifs à moyen et long terme en fonction de l'analyse du contexte
- L'allocation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie

3. L'élaboration d'un modèle d'affaires cible pour le projet entrepreneurial

- La réalisation d'une étude de marché
- La clarification des offres, de leur proposition de valeur et de leurs cibles
- La définition du positionnement des offres
- La formalisation du modèle d'affaires du projet entrepreneurial

4. L'élaboration des stratégies et des processus opérationnels du projet entrepreneurial

- Le choix du cadre juridique le plus adapté pour le développement du projet
- La définition des processus de production, de marketing, de commercialisation et du fonctionnement général de l'entreprise, dans le respect des engagements RSE de l'entreprise
- L'évaluation des ressources humaines, techniques et financières à mobiliser, selon une approche bénéfice/coût

5. L’établissement des budgets prévisionnels du projet entrepreneurial

- L’identification et estimation des coûts générés par l’activité de l’entreprise et ses besoins de financement
- L’identification et estimation des ressources financières potentielles et avérées du projet entrepreneurial
- La consultation d’experts en matière de financement
- L’évaluation des modes de financement adaptés aux contexte et objectifs du projet entrepreneurial

6. La recherche des financements et partenaires nécessaires à la réalisation du projet entrepreneurial

- L’identification des partenaires financiers potentiels
- La sollicitation de partenaires financiers potentiels, dans le cadre d’entretiens de présentation et d’argumentation du projet entrepreneurial

7. Le choix des équipes internes et partenaires de l’entreprise

- La quantification et qualification des besoins en compétences de l’entreprise
- La définition d’une politique inclusive de sélection et d’intégration de nouveaux collaborateurs, alignée avec les orientations RSE de l’entreprise
- Le recrutement (ou participation au recrutement) de nouveaux collaborateurs en relation avec le service RH et/ou une agence spécialisée, le cas échéant
- L’identification des dispositions répondant au besoin d’intégration de nouveaux collaborateurs

8. La gestion opérationnelle des équipes de l’entreprise en application de la législation et de la règlementation en vigueur

- La conduite des entretiens annuels et d’évaluation des collaborateurs
- La gestion des parcours des collaborateurs au sein de l’entreprise
- L’identification des facteurs pouvant influencer les conditions de vie au travail et du fonctionnement de l’entreprise
- La prise en compte des intérêts de l’entreprise et ceux des collaborateurs
- Le suivi des processus associés à la gestion sociale et administrative des collaborateurs

9. La mise en place de techniques managériales et relationnelles favorisant l’attractivité de l’entreprise et la fidélisation des collaborateurs

- L’identification de ses propres forces et faiblesses
- La détermination d’éléments pouvant influencer la motivation et l’engagement des équipes
- La prise en compte des attentes et des besoins de chaque collaborateur
- 10/ Le pilotage des stratégies et des processus opérationnels de l’entreprise
- La prise en compte des ressources disponibles
- La fixation d’objectifs
- La qualification des besoins et des attentes des clients
- L’identification des tendances du marché, de ses menaces, risques et de ses opportunités

10. Pilotage des stratégies et des processus opérationnels de l’entreprise

- Prise en compte des ressources disponibles.
- Fixation d’objectifs.
- Qualification des besoins et des attentes des clients.
- Identification des tendances du marché, de ses menaces, risques et de ses opportunités.

11. Le pilotage de la performance de l’entreprise

- La fixation d’indicateurs adaptés au pilotage de l’entreprise (de résultats, d’impact, de performance…)
- La fixation d’objectifs financiers et extra-financiers
- Le contrôle et suivi des budgets

12. Le pilotage de la stratégie générale de l’entreprise

- L’observation de l’environnement et du contexte
- L’évaluation de la méthode d’évaluation prévue de la stratégie générale
- La prise en compte des intérêts et des enjeux pour l’entreprise et pour les collaborateurs
- L’identification des facteurs de risque et d’incertitude
- L’évaluation du choix des décisions à prendre, le cas échéant

13. La gestion de projets associés à l’évolution et au développement de l’activité de l’entreprise

- L’identification des priorités, des opportunités et des facteurs d’incertitude et de mutation
- L’évaluation de la répartition des ressources nécessaires à la mise en place des projets
- La fixation d’objectifs

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

- Une formation-action réalisée en alternance
- Des formateurs-intervenants professionnels qui permettent une montée en compétences collective mais aussi un accompagnement individualisé tout au long de la formation
- Une formation qui se déroule dans les locaux des CAMPUS de formation des Chambres de Commerce et d’Industrie
- En complément, des journées thématiques sont régulièrement proposées

Organisation

Un parcours pour vous permettre de vous former tout en maintenant votre activité professionnelle.

- Volume horaire en formation courte : 315h soit 42 jours (à raison de 7h30/jour)
- Volume horaire en apprentissage : 405h soit 54 jours (à raison de 7h30/jour)
- Formation sur 12 mois (*hors examens)
- Cours les vendredis
- sur les sites de Colmar, Mulhouse ou Strasbourg

Évaluation des connaissances

- **Bloc 1**: Les candidats doivent, individuellement, produire à l’écrit et présenter oralement un business plan rédigé présentant l’ensemble du projet de création ou de reprise d’une entreprise.
- **Bloc 2**: Les candidats doivent, individuellement, produire à l’écrit et présenter oralement la stratégie de recrutement d’une équipe, le livret RH remis à tous les collaborateurs / trices et aux partenaires extérieurs le cas échéant

Validation de la formation

- Les outils nécessaires à la réussite d’un projet entrepreneurial
- Un business plan professionnel
- Des documents utiles tout au long de la vie de l’entreprise
- Titre professionnel « CHEF D’ENTREPRISE, DEVELOPPEUR DE PME », diplôme BAC+3 reconnu par l’état et enregistré auprès de France compétences sous le code RNCP 37663 le 31/05/2023 par CCI FRANCE

- **Bloc 3**: Les candidats doivent, individuellement, produire à l'écrit et présenter oralement le plan de pilotage intégrant les outils d'évaluation des stratégies opérationnelles de l'entreprise ou du projet d'entreprise.

Les modalités d'évaluation conjuguent étude de cas réelle ou fictive et mise en situation réelle, avec plusieurs livrables écrits et une prestation orale.

(Le titre RNCP est conditionné à l'obtention des 3 blocs de compétences constituant la certification)

Financement

Cette formation peut être financée par votre CPF.

Accédez à votre compte de formation

- Pour l'entreprise, l'investissement est éligible sur le plan de formation de l'entreprise sur toute la période de professionnalisation, par l'intermédiaire des OPCO.
- En complément, vous pouvez financer une partie de la formation avec votre CPF (Compte Personnel de Formation).
- Contactez votre CCI Campus local pour avoir davantage d'informations.

Chiffres clés

92 %
de recommandation en 2023

90.5 %
de satisfaction en 2023

6606
nombre de stagiaires en 2023